

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 JANVIER 1862.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

### PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

---

*Demande du sieur Lambert Joseph BREUKERS.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Lambert Joseph Breukers, commis aux écritures à Saventhem (province de Brabant), né à Maestricht, le 18 mars 1824, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1833 ont été observées ;

Considérant que l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1853 est applicable au pétitionnaire, et qu'il y a lieu de statuer définitivement sur sa demande ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Lambert Joseph Breukers.

*Le Secrétaire,*  
A. DE PAUL.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

---